

Xylella Fastidiosa : l'Europe devrait lâcher du lest en Corse

Par [Hélène Battini](#) et [Olivier Castel](#), [France Bleu RCFM](#) Mardi 18 juillet 2017 à 9:17



Xylella Fastidiosa © Radio France - Eliane Parigi

En septembre la Corse devrait passer en procédure d'enrayement dans la lutte contre la Xylella Fastidiosa. Un décret européen pourrait assouplir les règles de circulation des plants sur l'île, de bouturage et de replantation.

Qu'est-ce que la procédure "d'enrayement" ?

D'ici le mois de **septembre toute la Corse devrait passer en procédure dite "d'enrayement"**, de la bactérie **Xylella Fastidiosa**. Seule la Corse-du-Sud était soumise à cette procédure jusque-là. Ce lundi, le conseil d'orientation de la politique animale et végétale (**CROPSAV**) a validé les préconisations du ministère de l'Agriculture, prises après les résultats de l'audit mené par la commission européenne. A la fin de l'été il devrait donc être possible **d'échanger plus facilement les végétaux en Corse, et les boutures d'arbres fruitiers devraient également être autorisées**. Les agriculteurs et l'office de l'environnement se disent satisfaits. La commission européenne doit encore valider cette position mais le préfet de Corse assure qu'elle ira dans ce sens. **Bernard Schmelz**. *« On arrache plus, sauf si on trouve par malheur les souches les plus dangereuses, pouca, mais ce n'est pas le cas en Corse. La contrainte porte sur une interdiction de principe de replantation des végétaux ôte mais une adaptation devrait être obtenue permettant à des exploitations notamment dans le domaine des immortelles de se développer avec des autorisations... C'est aussi une vigilance sur la sortie des plants, pas des fruits, de telle façon qu'on puisse garantir à nos partenaires de l'union européenne que nous prenons toutes les précautions pour éviter la diffusion de la bactérie. »*



Le soulagement

Les jeunes agriculteurs de Corse-du-Sud étaient en colère, pour ne pas avoir été conviés à cette réunion, après y avoir participé ils s'en disent finalement **satisfaits**. **Jean-Christophe Arrii**. *« Malgré que la décision européenne ne soit pas encore tombé, il faut être prudent, il nous assure que l'Europe a pris acte et que le décret sortira en septembre. On aura un échange de végétaux plus facile. Le préfet nous assure que dès septembre une autorisation sera prise concernant les matière végétales pour faire des boutures de variétés locales, Oliviers, Amandiers ou autres... Toute plante spécifiée sera interdite à l'entrée et à la sortie de l'île. »*



Satisfait également, l'**office de l'environnement**, qui cela-dit reste vigilant. **Agnès Simonpietri** sa présidente. *« Il y a des avancées pour les jeunes agriculteurs qui vont pouvoir planter, ce qui semble quasiment acté au niveau européen et qui permettrait aux jeunes de s'installer même sur des plantes spécifiées et replanter aussi dans les zones dites contaminées. Nous avons demandé une révision des critères de l'entrée des plants, en prenant*

en compte l'origine espagnole qui pose de très sérieux problèmes. Il faut à tout prix nous préserver de nouvelles souches, c'est ce que disent les scientifiques, parce que le risque de recombinaison de sous-espèces entre-elles est majeur et pour la biodiversité cela pourrait être une catastrophe. »

